

Lettres Latentes

Pour la Croix du Marc
D'or

Du 28. Juin 1892.

Charles par la grace
De Dieu Roy de France, Dauphiné
et Viennois, à nos amez et seauz
lex generaux Maîtres de monnaie
Monnoye, Salut et dilection,
Nous auons entendu et sommes
bien Informez par auantice de nostre
Conseil que nous ce que en Monnoye
Judic Dauphiné l'on donne moindre
gris et marc d'or et d'argent que

bon ne faic es Monnoyes de
Montpellier de fums Andre.
les auis de qz qz puz puz
du din qz qz de l'air Monnoye
du din d'auisime, souz le puz
de Chemes, ou nous ouuons auant
grand domage de l'ny. Etoin
gourme, vous euy nous vous
Mandons a Chacun de
vous que par toutes les Monnoyes
de nostre in Dauphine, vous
faires donec aux changeurs &
Marchands de Chacun mar-
d'or fin qui sero apporté
d'orsuauant en dite Monnoye
entelc et semblable pris que
lez donec es autres Monnoyes
Ces se uoir soixante sept
lures cinq ble Tournois,
lequel pris nous voulons,
et Mandons estre alloué ses
comptes de celui ouués par

Il appartiendra, par nos ames
 & feues. gens de nos Roymtes
 a Paris, nonobst aux ordonnances
 Mandemens ou defenses a ce
 contraire. Donné a Paris Le
 Vingt huitieme jour du moys
 de Juin l'an de grace mil trois
 cent & quatre Vingt & deux, en ce
 Notre Regne le souzmes, a nous
 Signé par Le Roy. Dalphin a la
 Relatiz du Conseil, Manteue. |.